

COMPTE - RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 4 AVRIL 2022

Présidence Monsieur Jean-Pierre LEBOEUF, Maire.

CONSEILLERS PRESENTS : Romaric SPIRE, Mireille COQUELLE, Odile ROBINET, Béatrice ESTEBAN, François BOUCHEZ, Franck MANNESSIER-PARSY, Sébastien PIATKOWSKI, Dominique de GRIFFOLET, Philippe NIEPOROWSKI.

CONSEILLERS ABSENTS :

SECRETAIRE : Mme Dominique de GRIFFOLET

*** Adoption du Conseil Municipal du lundi 13 décembre 2021 :**

Décision prise à l'unanimité

BUDGET

*** Approbation du Compte de Gestion du Trésor Public 2021 :**

Le Conseil Municipal adopte le Compte de Gestion 2021 du Trésor Public.

Décision prise à l'unanimité.

*** Approbation du Compte Administratif de la commune 2021 :**

Le Maire sorti, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte le Compte Administratif 2021 de la commune faisant apparaître :

- montant de <i>dépenses en fonctionnement</i>	214 766.31 €
- montant des <i>recettes en fonctionnement</i>	270 960.04 €
- montant des <i>dépenses en investissement</i>	124 100.18 €
- montant des <i>recettes en investissement</i>	60 364.32 €

9 votants, 9 voix pour.

Franck MANNESSIER-PARSY tient à rappeler qu'il n'a pas pu être présent à la Commission Finances, ayant pris connaissance de la convocation tardivement en rentrant de déplacement.

*** Affectation du résultat 2021 sur le budget :**

Le résultat de clôture de Saint-Jean-aux-Bois au 31/12/2021 s'élève à un excédent de la section de fonctionnement de 350 890.51 € et un déficit de la section d'investissement de 45 262.66 €.

Des restes à réaliser en dépenses à hauteur de 45 600 € et en recettes à hauteur de 31 753 €.

Il en ressort un besoin de financement de 59 109.66 €.

Le Conseil Municipal décide d'affecter au compte 1068 la somme de 59 109.66 € au Budget Primitif 2022, afin de combler ce besoin de financement.

De reprendre au compte 002 « Résultat de Fonctionnement Reporté » la somme de 291 780.85 € en recettes.

De reprendre au compte 001 « Solde d'Exécution de la Section d'Investissement Reporté » la somme de 45 262.66 € en dépenses.

Décision prise à l'unanimité.

*** Approbation et vote du budget 2022 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter et voter le Budget Primitif 2022 qui s'élève en incluant les résultats antérieurs reportés :

- en fonctionnement	dépenses : 529 983.00 €	recettes : 529 983.00 €
- en investissement	dépenses : 243 063.00 €	recettes : 243 063.00 €

Décision prise à l'unanimité

*** Vote des taxes 2022 :**

Depuis janvier 2021, les communes ne perçoivent plus de Taxe d'Habitation sur les résidences principales.

Cette part est compensée de l'attribution du Foncier Bâti perçu par le département avec un *coefficient correcteur*, afin de neutraliser l'effet de *sous* ou *sur* compensation.

Le taux du département est de 21.54 % qui s'additionne à notre taux communal du Foncier Bâti soit 9.15 % + 21.54 % = 30.69 %

Ne souhaitant pas augmenter le taux du foncier bâti (9.15 %) le nouveau taux est de 30.69 %.

Taxe foncière bâtie :	30.69 %	206 912.00 €
Taxe foncière non bâtie :	84.86 %	38 866.00 €
Coefficient correcteur		- 98 568.00 €
Autres taxes		14 441.00 €
Allocations compensatrices		5 890.00 €

Soit un total de produit fiscal 2022 de 167 541.00 €

Décision prise à l'unanimité

*** Délégation au maire pour ester en justice**

Lors du Conseil Municipal du 23 mai 2020, le conseil municipal a autorisé le Maire pour la durée de son mandat de prendre un certain nombre de décisions concernant la signature des marchés.

Il aurait dû également délibérer pour autoriser le Maire d'ester en justice pour la durée de son mandat.

Il vous est demandé d'autoriser le maire pour la durée de son mandat d'ester en justice si une situation le nécessite.

9 voix pour, 1 voix contre.

*** ARC : Fonds de Concours 2020/2021 :**

Le conseil Municipal à l'unanimité, accepte le versement de Fonds de Concours de l'ARC pour les projets d'investissements suivants :

<u>Année 2020</u>	<u>H.T.</u>	<u>A.R.C.</u>
-Matériel Fontaine St Jean	2 611.00	1 253.00 versés en janvier 2021
-Arboretum « mur mitoyen »	16 000.00	7 717.00 versés en janvier 2021
-Caméras	5 995.00	2 870.00
-2 Débroussailleuses	1 637.40	818.00
-1 Désherbeur	725.40	360.00
-Voierie et Trottoirs	23 635.00	11 817.00
-Baie 0	7 828.00	3 914.00

Les membres du Conseil Municipal demandent le versement du solde de l'année 2020, soit un montant de 19 779.00 € sur l'année 2022.

<u>Année 2021</u>	<u>H.T.</u>	<u>A.R.C</u>
-Jeux d'Enfants ext.	3 005.00	1 502.00
	998.00	499.00
-Mur Arboretum partie com.	16 919.00	8 459.00
-Bancs	1 831.00	915.00
-Portes charretières	10 200.00	5 100.00
-Projet bibliothèque	1 850.00	925.00

Les membres du Conseil Municipal demandent le versement du Fonds de Concours 2021 pour un montant de 17 400.00 € sur l'année 2022.

Le Conseil Municipal

Entendu le rapport présenté par le Maire

Vu l'avis favorable des membres du conseil municipal

Et après en avoir délibéré

DECIDE d'autoriser le maire à effectuer toutes les démarches et d'encaisser le montant des subventions reçues.

*** Prévisions travaux 2022:**

Les travaux d'investissement prévus cette année sont :

-Opération n°95 « Etude Vidéo Protection + équipement - Hameaux »

Coût 139 000.00 € T.T.C

-Opération n°96 « Travaux Murs Mairie »

Coût 12 000.00 € T.T.C

-Opération n°99 « Mur et Escalier du Cimetière »

Coût 5 000.00 € T.T.C

-Opération n°100 « Abbatale, sécurité voute et nettoyage »

Coût 7 000.00 € T.T.C

Décision prise à l'unanimité

***Subventions 2022 Associations :**

- Gymnastique volontaire	350 €
- Les Amis de l'Abbatiale	230 €
- St Jean et les Arts	180 €
- St Jean aux Bois et les Fêtes	180 €
- Des Orgues de la Forêt	180 €
- Souvenir Français	20 €
- Sauvegarde du Patrimoine des Forêts du Compiégnois	100 €
- OSARC	50 €
- Duo Isaïade	100 €

Décision prise à l'unanimité.

*** Rémunération Gardiennage Abbatale :**

Le Conseil Municipal décide de rémunérer annuellement sur la base de 100 % l'indemnité de gardiennage de l'église communale à Bruno COTTART, soit 474.22 €.

Décision prise à l'unanimité.

***Contrat d'Assurance Statutaire :**

Dans le cadre d'une procédure de consultation, le Centre de Gestion nous a adressé une proposition couvrant les risques statutaires (accident de service, maladie, maternité, décès...). Aujourd'hui, la commune est son propre assureur. Il est décidé d'étudier la proposition de demande d'adhésion au contrat d'assurance du Centre de Gestion. Mireille COQUELLE se propose de faire cette étude qu'elle présentera au conseil municipal.

Décision prise à l'unanimité

***Distribution Arc Info par Bruno COTTART :**

Les membres du Conseil Municipal acceptent le versement de 724.50 € à destination de Bruno COTART pour la distribution 2021 de l'ARC Info.

A l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

***Présentation des comptes de l'ARC par la Cour des Comptes :**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le compte rendu des comptes de l'ARC édité par la Cour des Comptes.

***Convention de location de parcelle entre la commune et M et Mme Franck MANNESSIER-PARSY suite à la délibération du 13/12/2021 :**

Malgré la demande écrite des intéressés et bien que toutes les conditions aient été prises en compte dans la convention d'occupation temporaire du domaine public établie par l'Union des Maires de l'Oise, il en a résulté un échec à la signature du fait des demandeurs.

La municipalité devra tirer les conséquences de l'occupation illégale de l'espace public.

Séance levée 20 heures 50

Le Maire,
Jean-Pierre LEBOEUF

N° Délibération	Titre Délibération
1/2022	Adoption du Conseil Municipal du lundi 13 décembre 2021
2/2022	Approbation du Compte de Gestion du Trésor Public 2021
3/2022	Approbation du Compte Administratif de la commune 2021 :
4/2022	Affectation du résultat 2021 sur le budget
5/2022	Approbation et vote du budget 2022
6/2022	Vote des taxes 2022
7/2022	Délégation au maire pour ester en justice
8/2022	ARC : Fonds de Concours 2020/2021
9/2022	Prévisions travaux 2022
10/2022	Subventions 2022 Associations
11/2022	Rémunération Gardiennage Abbatiale
12/2022	Contrat d'Assurance Statutaire
13/2022	Distribution Arc Info par Bruno COTTART

